

Source : <http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2011/01/20110118-175155.html>

Davie veut un acheteur rapidement

18 janvier 2011 | 17h51

Annie Saint-Pierre
Agence QMI

Toujours sous la protection de la Loi sur la faillite, le chantier Davie veut se trouver un acheteur rapidement afin de soumissionner sur le programme de 40 milliards \$ pour renouveler les navires canadiens qui sera lancé dans deux semaines.



La firme Deloitte, qui contrôle le chantier maritime appartenant toujours à la firme norvégienne Teco, espère convaincre l'un des trois investisseurs qui se sont manifestés jusqu'à maintenant de signer une proposition sérieuse d'ici deux à trois semaines.

« On veut une lettre d'intérêt avec exclusivité », a dit, mardi, le responsable du dossier chez Deloitte, Pierre Laporte, devant le juge Étienne Parent qui dirige le processus judiciaire. Selon lui, l'une des sociétés intéressées visite actuellement le chantier, les deux autres en sont à l'étape de la revue diligente. La cour a donc accordé un nouveau délai à Davie jusqu'au 18 février.

« Le dossier est complexe, il y a les créanciers, il y a les clients des cinq navires qui ne sont pas encore construits et il y a plusieurs intervenants. Il faut une offre qui convient à toutes les parties », a-t-il expliqué.

Fédéral

L'objectif premier de l'entreprise est de répondre à l'appel d'offres du fédéral pour la construction de ses nouveaux navires, un plan qui frôle les 40 milliards \$ pour les 30 prochaines années. Davie, comme les autres chantiers maritimes canadiens, a été préqualifié pour construire les gros navires.

Mais il lui faut d'abord un nouveau propriétaire et un financement intermédiaire, car cet appel d'offres demande entre 10 000 et 15 000 heures de travail, ce que Davie est présentement incapable de faire. « Il est important que les gens de Davie y répondent dès le mois de février », a dit M. Laporte.

Ainsi, le chantier maritime pense obtenir une proposition concrète de l'un des investisseurs européens et asiatiques intéressés d'ici le 21 février. Il ne restera alors que 6,3 millions \$ dans les coffres de l'entreprise.

« Les gouvernements vont certainement être sollicités à participer à l'effort de redressement », a même prévenu le contrôleur.

Malgré des créances de 62,3 millions \$, dont la moitié sont dues à Investissement Québec, plusieurs délais lui ont déjà été accordés par la Cour.

Davie devait livrer cinq navires destinés à l'exploration et à l'exploitation pétrolière à ses clients Ocean Hotels et Cecon ASA. Or, aucun n'est complété.

Outre ses problèmes financiers, la direction de l'entreprise expliquait qu'elle éprouvait des problèmes d'organisation du travail et de coûts de production. Les activités n'ont pas repris depuis le 25 février dernier, et les 1100 employés n'ont pas été rappelés.

D'ailleurs, le président du syndicat des travailleurs de Davie, Paul-André Brulotte, présent à l'audience, a dit douter un peu de l'avenir de l'entreprise bien qu'il le souhaite ardemment.